

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2398

24 octobre 2007

SOMMAIRE

AFD Le Pouzin A S.à r.l.	115094	De l'Isle S.A.	115090
Arare	115097	Elfim Consulting S.A.	115071
ArcelorMittal Wire Solutions S.à r.l.	115095	Emil S.A.	115097
Arcelor Wire Drawing S.à r.l.	115095	Euro Asian Investments S.A.	115079
Assieme S.A.	115097	Extralux International S.A.	115070
Balboa S.A.	115103	Foxel S.à.r.l.	115071
Barlux S.A.	115103	Hotin S.A.	115091
Basic Holding S.A.	115103	HYF Luxembourg S.à r.l.	115071
Boats I (Luxembourg) S.A.	115068	Impe Lux S.à r.l.	115083
CAESAR Special Opportunities Manage- ment S.à r.l.	115085	Infodataimmo S. à r.l.	115104
Café & Factory Luxembourg S.A.	115058	Japan Property Holdco S.à r.l.	115091
CDA Investment S.A.	115070	JDP Lux S.A.	115094
CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l.	115099	Juwe Gare S.à.r.l.	115068
CEREP 3 Pic Place S.à r.l.	115099	Level One Japan S.à r.l.	115080
City Living Luxembourg S.à r.l.	115066	Lignum International	115104
Colaya Holding S.A.	115091	Master International Holding S.A.	115070
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Management S.A.	115084	M.I.T.L.	115066
Conforto Holding S.A.	115080	Netinvest Europe S.A.	115083
Constructor Partners S.A.	115084	Sette Investments S.A.	115101
Dalby Industries Holding S.A.	115079	Transglobal Trade S.A.	115083
Datagest	115090	Valore 6 S.A.	115090
		Videx International S.A.	115058

Videx International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.978.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114318/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08565. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Café & Factory Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 131.841.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LENDIS S.A., with registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Being represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the «Company»).

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of CAFE & FACTORY LUXEMBOURG S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one Euro (€ 31.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory auditor

9. Board of Directors or Sole Director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V.- General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Friday of November, at 10.00 a.m., and for the first time in 2008.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 30th June 2008.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII.- Applicable Law

22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the all shares as follows:

	Shares
LENDIS S.A.	1,000
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
2. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:
 - a) Mr Jean-Marc Faber, Accountant, professionally residing in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 - b) Mrs Sylvie Talmas, private employee, professionally residing in L- 2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 - c) Mr Manuel Bordignon, private employee, professionally residing in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
3. The statutory auditor will be FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S. à r.l. with registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LENDIS S.A., ayant son siège social à L- 2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Etant représentée par Flora Gibert, juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination CAFE & FACTORY LUXEMBOURG S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- €), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'Assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de novembre, à 10.00 heures, et pour la première fois en 2008.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier juillet et fini le trente juin de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 30 juin 2008.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII.- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les mille actions comme suit:

	Actions
LENDIS S.A.	1.000
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:
 - a) M. Jean-Marc Faber, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 - b) Mme Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 - c) M. Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée: FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S. à r.l. avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25486. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113944/211/420.

(070130564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

M.I.T.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 146A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 122.281.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 27 août 2007 01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de Maison 150 L-9991 Weiswampach à 146 a, route de Stavelot L-9991 Weiswampach

X. Meers

Gérant

Référence de publication: 2007114271/1611/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

City Living Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.666.

In the year two thousand and seven, on the fifth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of CITY LIVING LUXEMBOURG S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated May 19, 2006, inscribed at Luxembourg Trade Register section B under number 116.666 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1,443, page 69,252, of July 27, 2006; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on August 23, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2,050, page 98,361, dated November 2, 2006.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Hélène Claude, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 300 (three hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the Company's financial year closing date, from September 30 to December 31.
- 2) To fix the next closing date year on December 31.
- 3) To amend article 14 of the Articles of Association relating to the Company's financial year closing date.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from September 30 to December 31.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on October 1, 2006 to December 31, 2007.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 14 of the Articles of Association and to give it the following wording:

« **Art. 14.** The Company's accounting year begins on the first of January and closes on the thirty first of December of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CITY LIVING LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro 116.666, constituée suivant acte reçu le 19 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1 443, page 69 252, du 27 juillet 2006; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 23 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2 050, page 98 361, du 2 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 300 (trois cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modifier la date de clôture de l'exercice social, du 30 septembre au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de clôture du présent exercice social au 31 décembre.
- 3) Amender l'article 14 des statuts de la Société relatif à la date de clôture de l'exercice social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société, du 30 septembre au 31 décembre.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que le présent exercice social, ayant débuté le 1^{er} octobre 2006, se terminera le 31 décembre 2007.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier conformément à la première résolution l'article 14 des statuts, lequel sera libellé comme suit:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, M. H. Claude, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25483. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114575/211/93.

(070130897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Juwe Gare S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 38.693.

—
Décision prise par la gérance en date du 10 septembre 2007

Transfert du siège social de la société

La gérance a décidé de transférer le siège de la société avec effet au 1^{er} octobre 2007 d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

JUWE GARE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007114643/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Boats I (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.902.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the third of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Pamela Valasuo, employee, residing in Luxembourg,

acting as a proxy holder of:

company BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 27, 2007.

The appearing person declared and requested the notary to act:

I.- That the company BOATS I (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 50.902, constituted by a notarial deed on April 21, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 238 on June 1, 1995 (here after «the Company»). The Articles of Incorporation of the Company have been amended accordingly to a private deed enacted on 14 August 2001, which deed was published in the Mémorial, on January 22, 2002, number 114.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six euro seventy-six cents (EUR 123.946,76) divided into five thousand (5.000) shares with no par value, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company BOATS I (LUXEMBOURG) S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all the shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company

committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Pamela Valasuo, employée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de:

BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing-privé, datée du 27 juin 2007.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société BOATS I (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.902, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 238 du 1er juin 1995 (ci-après: «la Société»). Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 14 août 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 22 janvier 2002, sous le numéro 114.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société BOATS I (LUXEMBOURG) S.A.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Valasuo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7715. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114563/239/90.

(070131170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Extralux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 11.576.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. September 2007, abgehalten in Luxemburg um 11h00

Der Verwaltungsrat beschloß einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. September 2007.

Für die Gesellschaft

EXTRALUX INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007114645/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Master International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.636.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11h00 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

MASTER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114659/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114672/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Foxel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.772.

Le siège social de la société FOXEL S.A.R.L à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrit au R.C. de Luxembourg, section B numéro 123.772, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

D. Phong

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007114668/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Elfim Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.964.

Le siège social de la société ELFIM CONSULTING S.A à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrit au R.C. de Luxembourg, section B numéro 87.964, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

D. Phong

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007114669/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

HYF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.898.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HYF INTERNATIONAL HOLDINGS 1 PTY Ltd., a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office at Level 15, 90 Collins St, Melbourne, VIC 3000, Australia.

The founder is here represented by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company «société à responsabilité limitée» which he declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation (the Articles) and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles (the Company).

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of the shareholders.

Art. 2. The Company's name is HYF LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises.

The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) participating as an owner, investor, lender or other financier in relation to any debt, equity or hybrid interests or facilities provided to, or issued by, any entity (Luxembourg or foreign) engaged in any business or investment,

(iv) raising or borrowing money, entering into hedging or derivative transactions, giving guarantees or indemnities, granting security over its assets to secure its or another party's obligations, and incurring other financial or general obligations,

(v) investing in high yield securities, loans (including senior, subordinated and mezzanine loans), convertible notes, hybrid securities and other debt or hybrid instruments or obligations and

(vi) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers (the Board).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by one or several A manager(s) (the A Managers) and one or several B manager(s) (the B Managers, and together with the A Managers, the Managers) appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

The Board may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more Managers or one or more ad hoc agents, whether shareholders or not.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board can validly deliberate and act only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented.

In this case, the resolutions of the Board shall be adopted if approved by (i) the majority of the Managers present or represented, and (ii) the majority of the A Managers present or represented, and (iii) the majority of the B Managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the Board, as further described in Article eleven.

Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the Board can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of the shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on July 1st and closes on June 30th.

Art. 17. Each year, as of the 30th of June, the Board will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the Manager(s) toward the company.

At the same time, the Board will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of the shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of the shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on June 30, 2008.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by HYF INTERNATIONAL HOLDINGS 1 PTY Ltd., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as A Managers for an undetermined duration:

a) Mrs Claire Filson, with professional address at Level 15, 90 Collins Street, Melbourne Victoria, Australia 3000, born on May 23, 1958 in Burrow-in-Furness (United Kingdom),

2) The following persons are appointed as B Managers for an undetermined duration:

a) Mr Philippe Salpetier, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on August 19, 1970 in Libramont (Belgium),

b) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on April 29, 1956 in Briey (France).

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HYF INTERNATIONAL HOLDINGS 1 PTY Ltd., une société de droit australien, ayant son siège social à Level 15, 90 Collins St, Melbourne, VIC 3000, Australie,

Fondateur ici représenté par Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts (les Statuts) et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les Statuts, (la Société).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera HYF LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'im-

mobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maison unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers;

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) la participation en tant que propriétaire, investisseur, prêteur ou autre prestataire de services financiers en relation avec toute dette, participation ou intérêts hybrides ou facilités financières fournies à ou reçues par toute entité luxembourgeoise ou étrangère engagée dans toute affaire ou investissement,

(iv) le financement ou l'emprunt, pratiquer des transactions de couverture ou de dérivatifs, concéder des garanties ou des indemnités, couvrir ses actifs afin d'assurer ses obligations propres ou celles de tiers et impliquant d'autres obligations financières ou générales,

(v) l'investissement dans des produits financiers à rendement élevé, des prêts (y compris senior loans, prêts subordonnés et prêts mezzanines), des obligations convertibles, des actions convertibles, ainsi que d'autres dettes ou instruments financiers hybrides ou obligations

(vi) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil).

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants A (les Gérants A) et un ou plusieurs gérants B (les Gérants B, et ensemble avec les gérants A, les Gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui établissent les termes de leurs mandats. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un Conseil. Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil.

Le Conseil, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs Gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc, associés ou non.

Le Conseil, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si au moins deux Gérants A et deux Gérants B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil sont adoptées si elles sont approuvées par (i) la majorité des Gérants présents ou représentés, et (ii) la majorité des Gérants A présents ou représentés et (iii) la majorité des Gérants B présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout Gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des Gérants sont prises en réunions du Conseil selon les modalités décrites à l'article onze.

Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le 30 juin.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 30 juin, le Conseil établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la société.

Au même moment le Conseil préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2008.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par HYF INTERNATIONAL HOLDINGS 1 PTY Ltd., préqualifiée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A pour une durée indéterminée:

a) Madame Claire Filson, avec adresse professionnelle à Level 15, 90 Collins Street, Melbourne Victoria, Australia 3000, née le 23 mai 1958 à Burrow-in-Furness (Royaume Uni).

2) Sont nommés Gérants B pour une durée indéterminée

a) Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique),

b) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, né le 29 avril 1956 à Briey (France).

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le Conseil.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26679. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114478/242/429.

(070131263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Euro Asian Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.275.

Le siège social de la société EURO ASIAN INVESTMENTS S.A à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 117.275, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg le 17 septembre 2007.

D. Phong

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007114667/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Dalby Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.527.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114678/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Conforto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 6.465.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114675/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Level One Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 131.457.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LEVEL ONE JAPAN S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the «Company»). The Company has been incorporated on August 21, 2007 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations.

There appeared:

LEVEL ONE ASIA (JERSEY) LIMITED, a company established under the laws of Jersey, having its registered office at Channel House, 7, Esplanade St. Helier, Jersey JE4 5UW, registered with the Jersey Company Registry under number 98386 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Flora Gibert, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy. The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

- Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the Articles of association of the Company (the «Articles») so that it shall henceforth reads as follows:

«The object of the Company is the holding of equity interests, in any form whatsoever, in LEVEL ONE ASSET GK, a Japan incorporated godo kaisha (the JAPAN SUBSIDIARY) or any other company or business entity (together with JAPAN SUBSIDIARY, the «Subsidiaries») of the LEVEL ONE GROUP which is at such time a party as a borrower to any financing

arrangement, if any, which may from time to time be entered into between JAPAN SUBSIDIARY and BEAR STEARNS (JAPAN) LTD, Tokyo Branch (or any of its successors or assigns).

In pursuance to the object as described above it may grant assistance to any of the Subsidiaries in any way including by way of the provision of securities or guarantees or otherwise in any way (including by way of pledges over its equity or other interests in any Subsidiary) to BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (or any of its successors or assigns) and may take any managing, controlling and supervisory measures it deems useful relating to the Subsidiaries, or enter into any other agreement with BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (or any of its successors or assigns) in the context of financings made to its Subsidiaries.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations necessary in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and resolves to amend and hereby amends article 2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of equity interests, in any form whatsoever, in LEVEL ONE ASSET GK, a Japan incorporated godo kaisha (the JAPAN SUBSIDIARY) or any other company or business entity (together with JAPAN SUBSIDIARY, the «Subsidiaries») of the LEVEL ONE GROUP which is at such time a party as a borrower to any financing arrangement, if any, which may from time to time be entered into between Japan Subsidiary and BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (or any of its successors or assigns).

In pursuance to the object clause as described above, it may grant assistance to any of the Subsidiaries in any way including by way of the provision of securities or guarantees or otherwise in any way (including by way of pledges over its equity or other interests in any Subsidiary) to BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (or any of its successors or assigns) and may take any managing, controlling and supervisory measures it deems useful relating to the Subsidiaries, or enter into any other agreement with BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (or any of its successors or assigns) in the context of financings made to its Subsidiaries.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations necessary in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique LEVEL ONE JAPAN (LUXEMBOURG) S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). La Société a été constituée le 21 août 2007 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

LEVEL ONE ASIA (JERSEY) LIMITED, une société constituée selon le droit de Jersey avec siège social à Channel House, 7, Esplanade St. Helier, Jersey JE4 5UW et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 98386, («l'Associé Unique»), ici représentée par Flora Gibert, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans LEVEL ONE ASSETS GK, une «godo kaisha» constituée au Japon (la FILIALE JAPONAISE, ainsi que dans toute société ou autre entité commerciale (ensemble avec la Filiale Japonaise, les «Filiales») du Group Level One qui est partie, à tout financement qui pourra le cas échéant être conclu de tout temps entre la FILIALE JAPONAISE et BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (ainsi que tous successeurs ou cessionnaires).

Dans le cadre de l'objet social tel que décrit ci-dessus, elle pourra octroyer assistance à toute Filiale par tous moyens, y inclus au moyen de sûretés ou garanties ou autre (y inclus au moyen de de nantissements ou gages consentis sur ses participations dans toute Filiale au profit de BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile pour les Filiales, ou conclure toute autre contrat avec BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (ou tout successeurs ou cessionnaires) dans le cadre de financement aux Filiales.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.»

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société, et décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans LEVEL ONE ASSETS GK, une «godo kaisha» constituée au Japon (la FILIALE JAPONAISE, ainsi que dans toute société ou autre entité commerciale (ensemble avec la Filiale Japonaise, les «Filiales») du GROUP LEVEL ONE qui est partie, à tout financement qui pourra le cas échéant être conclu de tout temps entre la FILIALE JAPONAISE et BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (ainsi que tous successeurs ou cessionnaires).

Dans le cadre de l'objet social tel que décrit ci-dessus, elle pourra octroyer assistance à toute Filiale par tous moyens, y inclus au moyen de sûretés ou garanties ou autre (y inclus au moyen de de nantissements ou gages consentis sur ses participations dans toute Filiale au profit de BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile pour les Filiales, ou conclure toute autre contrat avec BEAR STEARNS (JAPAN) Ltd, Tokyo Branch (ou tout successeurs ou cessionnaires) dans le cadre de financement aux Filiales.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007. Relation: LAC/2007/24314. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé) F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114573/211/133.

(070130901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.947.725,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.846.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007 que la société IMPE LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.846 que

- Monsieur Luciano Enrico Carlo Pagani, gérant, ayant pour adresse privée Via Nova 10, CH-6977 Rovigliana;
 - Monsieur Eric Magrini, gérant, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Monsieur Pietro Longo, gérant, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée et que
- Monsieur Paul Guilbert, Monsieur Alistair Boyle et Madame Séverine Michel ont été révoqués en tant que gérants de la société;

Il résulte également de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007 que le siège social de la société est transféré du L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le tout avec effet au 29 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPE LUX S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007114625/2460/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06950. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Transglobal Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 104.120.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11h00 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

TRANSGLOBAL TRADE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114642/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06195. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Netinvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 102.281.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11h00 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

NETINVEST EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114660/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.354.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114674/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Constructor Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.917.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114676/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

CAESAR Special Opportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.000,00.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 113.625.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited company «société à responsabilité limitée», having its registered office at 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-113.625, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 January 2006, published in the Mémorial C, number 744, on 12 April 2006 (the «Company»). Its articles of incorporation have been amended on 4 December 2006, as published in the Mémorial number 2.430 on 29 December 2006.

The extraordinary general meeting was opened at 5:00 p.m. and was presided by Mr Max Welbes, avocat à la Cour, residing in Luxembourg who appointed as secretary Mr Julien Ganty, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Elke Leenders, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

1. Amendment of article 2, so that it is worded as follows:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may, in particular, act as general partner of CAESAR INDUSTRIAL TECHNOLOGIES S.à r.l. & CO. KgaA.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

2. Increase of the corporate capital by an amount of fifty-two thousand euro (€ 52,000.-) in order to raise it from its current amount of fifty thousand Euro (€ 50,000.-) to one hundred and two thousand euro (€ 102,000.-) by creating and issuing fifty-two (52) shares with a nominal value of one thousand euro (€ 1,000.-) each to ALTIRA AKTIENGESELLSCHAFT, having its registered office at Grüneburgweg 18, D-60322 Frankfurt am Main and recorded with the trade and companies register of Frankfurt am Main under number HRB 58865 and amendment of article 5 as follows:

«The corporate capital fixed at one hundred and two thousand Euro (€ 102,000.-) represented by hundred and two (102) shares. Each share has a nominal value of thousand euro (€ 1,000.-).»

3. Insertion of new third paragraph in article 11 worded as follows:

«The following administration and disposition acts and operations may however only be carried out by the sole Manager, or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, upon the prior written approval of the shareholders:

- the establishment of an annual budget, including an annual balance sheet, for the next following financial year;
- any legal operation which entails either an economic investment or annual costs above seventy-five thousand euro (€ 75,000.-) and which are not covered in the relevant annual budget. The investments are valued at their relevant acquisition costs;
- the decision to either grant or take on one or more loan(s), silent participation(s), pledge(s) or any other security;
- the granting of one or more profit participation(s) to one or more Manager(s); director(s) or employee(s) of the Company;
- the signing of any agreement between the Company and its shareholders falling outside of the day-to-day business of the Company; or
- the signing of any agreement between the Company and any Manager.

Such prior written approval shall be granted when the simple majority of all the shareholders voted in favour of the relevant resolution.»

4. Deletion of article 17 relating to the Investment Committee.

5. Deletion of article 18 relating to the Advisory Committee.

6. Deletion of Chapter V headed «Investment and Advisory Committees» and renumbering of the subsequent chapters and articles of the articles of association.

7. Determination of the effective date of the above items of the agenda.

II. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on the attendance list, signed by the members of the bureau and the undersigned notary. This list, together with the proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that all the fifty (50) shares, representing the entire share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting and that the shareholders may, hence, waive the convening formalities.

IV. The present extraordinary general meeting is thus regularly constituted and can validly decide on the items of its agenda.

The extraordinary general meeting deliberated and adopted the following resolutions unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 2, so that it is worded as follows:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may, in particular, act as general partner of CAESAR INDUSTRIAL TECHNOLOGIES S.à r.l. & CO. KgaA.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose».

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of fifty-two thousand euro (€ 52,000.-) in order to raise it from its current amount of fifty thousand euro (€ 50,000.-) to one hundred and two thousand euro (€ 102,000.-) by creating and issuing fifty-two (52) shares with a nominal value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon the meeting decides to accept the subscription of all the fifty-two (52) newly issued shares by the company ALTIRA AKTIENGESELLSCHAFT, having its registered office at Grüneburgweg 18, D-60322 Frankfurt am Main and recorded with the trade and companies register of Frankfurt am Main under number HRB 58865, here represented by Mr. Max Welbes, prenamed,

by virtue of a proxy given.

The proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The new shares are fully paid up by the subscriber by a contribution in cash amounting to fifty-two thousand Euro (EUR 52,000.-).

The amount of fifty-two thousand Euro (EUR 52,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The meeting decides to amend article 5 so that it is worded as follows:

«The corporate capital fixed at one hundred and two thousand Euro (€ 102,000.-) represented by hundred and two (102) shares. Each share has a nominal value of thousand euro (€ 1,000.-).»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new third paragraph in article 11 worded as follows:

«The following administration and disposition acts and operations may however only be carried out by the sole Manager, or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, upon the prior written approval of the shareholders:

- the establishment of an annual budget, including an annual balance sheet, for the next following financial year;
- any legal operation which entails either an economic investment or annual costs above seventy-five thousand euro (75,000.-) and which are not covered in the relevant annual budget. The investments are valued at their relevant acquisition costs;
- the decision to either grant or take on one or more loan(s), silent participation(s), pledge(s) or any other security;
- the granting of one or more profit participation(s) to one or more Manager(s); director(s) or employee(s) of the Company;
- the signing of any agreement between the Company and its shareholders falling outside of the day-to-day business of the Company; or
- the signing of any agreement between the Company and any Manager.

Such prior written approval shall be granted when the simple majority of all the shareholders voted in favour of the relevant resolution.»

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to delete article 17 relating to the Investment Committee.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to delete article 18 relating to the Advisory Committee.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to delete Chapter V headed «Investment and Advisory Committees» and resolves to renumber the subsequent chapters and articles of the articles of association.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves that the above resolutions shall be effective as from the date of the present deed, being 13 July 2007.

There being no further item on the agenda, the extraordinary general meeting was thereupon adjourned.

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately two thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the extraordinary general meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Hiehl, L-5220 Sandweiler, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 113.625, constituée suivant acte du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 744, en date du 12 avril 2006 (la «Société»). Ces statuts ont été modifiés le 4 décembre 2006, comme publié au Mémorial numéro 2.430 en date du 29 décembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à dix-sept heures, présidée par Monsieur Max Welbes, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien Ganty, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Elke Leenders, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 2, afin qu'il soit formulé comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises, dans lesquelles la Société à un intérêt, toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de CAESAR INDUSTRIAL TECHNOLOGIES S.à r.l. & CO. KgaA.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social».

2. Augmentation du capital social par un montant de cinquante deux mille euros (€ 52.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000,-) à mille deux cent euros (€ 102.000,-) par la création et l'émission de cinquante-deux (52) actions avec une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune à ALTIRA AKTIENGESELL-

SCHAFT, ayant son siège social au Grüneburgweg 18, D-60322 Frankfurt am Main et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 58865 et modification de l'article 5 comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cent deux mille euros (€ 102.000,-) représenté par cent deux (102) actions. Chaque action a une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-).»

3. Insertion du nouveau paragraphe trois dans l'article 11, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Les actes d'administration et de disposition ainsi que les opérations suivantes peuvent exclusivement être exécutés par le Gérant unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, après l'approbation écrite et préalable des actionnaires:

- l'établissement d'un budget annuel, contenant le bilan annuel, pour l'année fiscale suivante;
- chaque opération juridique qui entraîne soit un investissement économique, soit des frais annuels supérieurs à soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-) et qui n'est pas couverte par le budget annuel respectif. Les investissements sont évalués d'après leur coût d'acquisition concerné;
- la décision d'accorder ou de souscrire à un ou plusieurs emprunt(s), participation(s) silencieuse(s), gage(s), ou toute autre garantie;
- l'attribution d'une ou plusieurs participation(s) au bénéfice à un ou plusieurs Gérant(s); directeur(s) ou employé(s) de la Société;
- la signature de tout accord entre la Société et ses actionnaires et qui ne relève pas de la gestion courante de la Société; ou
- la signature de tout accord entre la Société et un de ses Gérants.

Cette approbation préalable est accordée si la majorité simple de l'ensemble des actionnaires s'est exprimée en faveur de la résolution concernée.»

4. Suppression de l'article 17 relatif au Comité d'Investissement.

5. Suppression de l'article 18 relatif au Comité Consultatif.

6. Suppression du Chapitre V intitulé «Comités d'Investissement et Consultatif» et renumérotation des chapitres et articles suivants des statuts.

7. Détermination de la date de prise d'effet des points de l'ordre du jour examinés ci-dessus.

II. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent apparaissent dans la liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence ainsi que les procurations dûment paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de la liste de présence que toutes les cinquante (50) actions, représentant l'entièreté du capital social sont présentes ou représentées lors de cette assemblée générale extraordinaire, et que les actionnaires peuvent donc renoncer à toute formalité de convocation.

IV. L'assemblée générale extraordinaire est donc valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le but de la société est de prendre des participations, en quelque forme possible, dans une entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, de nationalité luxembourgeoise ou autre; afin d'acquérir des titres et droits à travers de participations, contributions, souscriptions, par acquisition ou option, négociation ou par tout autre moyen notamment en acquérant des brevets et licences, afin de les exploiter et développer; pour accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a des intérêts, toute assistance, prêt, avance ou garantie et d'accomplir toute opération qui est directement ou indirectement en rapport avec son objet.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de CAESAR INDUSTRIAL TECHNOLOGIES S.à r.l. & CO. KgaA.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières et techniques, directement ou indirectement liés aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social par un montant de cinquante-deux mille euros (€ 52.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000,-) à cent deux mille euros (€ 102.000,-) par la création et l'émission de cinquante-deux (52) actions avec une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Souscription - Libération

L'assemblée décide d'accepter à la souscription de toutes les cinquante-deux (52) actions nouvelles la société ALTIRA AKTIENGESELLSCHAFT, ayant son siège social au Grüneburgweg 18, D-60322 Frankfurt am Main et enregistrée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 58865, ici représentée par Monsieur Marc Welbes, prénommé,

en vertu d'une procuration délivrée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur pas tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par le souscripteur par versement en espèces d'un montant de cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000,-)

La somme de cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (€ 102.000,-) représenté par cent deux (102) actions. Chaque action a une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer un nouveau paragraphe trois dans l'article 11, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Les actes d'administration et de disposition ainsi que les opérations suivantes peuvent exclusivement être exécutés par le Gérant unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, après l'approbation écrite et préalable des actionnaires:

- l'établissement du budget annuel, contenant le bilan annuel, pour l'année fiscale suivante;
- chaque opération juridique qui entraîne soit un investissement économique, soit des frais annuels supérieurs à soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-) et qui n'est pas couverte par le budget annuel respectif. Les investissements sont évalués d'après leur coût d'acquisition concerné;
- la décision d'accorder ou de souscrire à un ou plusieurs emprunt(s), participation(s) silencieuse(s), gage(s), ou toute autre garantie;
- l'attribution d'une ou plusieurs participation(s) au bénéfice à un ou plusieurs Gérant(s); directeur(s) ou employé(s) de la Société;
- la signature de tout accord entre la Société et ses actionnaires et qui ne relève pas de la gestion courante de la Société; ou
- la signature de tout accord entre la Société et un de ses Gérants.

Cette approbation préalable est accordée si la majorité simple de l'ensemble des actionnaires s'est exprimée en faveur de la résolution concernée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'article 17 relatif au Comité d'Investissement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'article 18 relatif au Comité Consultatif.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le chapitre V intitulé «Comités d'Investissement et Consultatif» et décide de re-numéroter des chapitres et articles suivants des statuts.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que les résolutions ci-dessus prendront effet à compter du présent acte en date du treize juillet 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Welbes, J. Ganty, E. Leenders, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19407. — Reçu 520 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114533/242/282.

(070131299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

De l'Isle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.104.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114680/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Datagest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.842.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114679/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Valore 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, Caspard Mathias.

R.C.S. Luxembourg B 127.293.

—
Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 septembre 2007 ont été adoptées les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 5, rue Caspard Mathias Spoo, L-2546 Luxembourg.

Madame Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée Générale a décidé de nommer à la fonction d'administrateur de la Société, Monsieur Mirko LA Rocca, né le 16 avril 1971 à Rome, Italie, demeurant professionnellement 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Son mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signature

Référence de publication: 2007114671/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Colaya Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.205.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114673/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Hotin S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 35.998.

HOTIN SA avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite section B-35.998:

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007114663/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.974.

—
In the year two thousand and seven, on the second day of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

JAPAN FUND HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1st August 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as aforementioned, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of JAPAN PROPERTY HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée),

having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.974 (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 17 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1357 of 4 July 2007, the articles of incorporation of which were last amended by a notarial deed on 16 May 2007, which publication is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euro into yen at an exchange rate of one hundred sixty-three point five yen (JPY 163.5) for one euro (EUR 1.00), being the Foreign Exchange Reference rate on 2 August 2007.

The current share capital of an amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is therefore converted into two million four hundred fifty-two thousand five hundred yen (JPY 2,452,500.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by five hundred eighty million four hundred twenty-five thousand yen (JPY 580,425,000.-) from two million four hundred fifty-two thousand five hundred yen (JPY 2,452,500.-) up to five hundred eighty-two million eight hundred seventy-seven thousand five hundred yen (JPY 582,877,500.-), without issuance of new shares.

The above capital increase is fully paid up by a contribution in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of five hundred eighty million four hundred twenty-five thousand yen (JPY 580,425,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the capital increase decided above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred eighty-two million eight hundred seventy-seven thousand five hundred yen (JPY 582,877,500.-) represented by sixty (60) shares, with no nominal value expressed.»

The other paragraphs of article 6 and the rest of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize the Company to borrow from affiliate entities of the Company or of the Sole Shareholder.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The Company is not authorized to borrow except subordinated borrowings from its direct or indirect shareholder (s) or any affiliate companies of the Company or its direct or indirect shareholder(s).»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to ratify, to the extent necessary under Luxembourg law, the decision of the board of managers of the Company to enter into a loan agreement dated 15 May 2007 pursuant to which SGAM BANQUE, a public limited company (société anonyme), having its registered office at 170, Place Henri Regnault, F-92400 Courbevoie, France and registered with the Nanterre Trade and Companies Register under number 393 314 240, had granted a loan to the Company for an aggregate amount of three billion two hundred seventy-one million yen (JPY 3,271,000,000.-).

Evaluation

For the purpose of registration, the increase of the share capital is valued at three million five hundred fifty thousand euros (EUR 3,550,000.-)

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at forty-five thousand euros (EUR 45,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JAPAN FUND HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} août 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique («'Associé Unique») de JAPAN PROPERTY HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.974 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1357 du 4 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 16 mai 2007, dont la publication est pendante, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'euros en yen au taux de cent soixante-trois virgule cinq yen (JPY 163,5) pour un euro (EUR 1,00), ce taux étant le taux de référence du 2 août 2007.

En conséquence, le capital social actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est converti en deux millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cents yen (JPY 2.452.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-cinq mille yen (JPY 580.425.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cents yen (JPY 2.452.500,-) à cinq cent quatre-vingt-deux millions huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents yen (JPY 582.877.500,-), sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital décidée ci-dessus est entièrement libérée par l'Associé Unique par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-cinq mille yen (JPY 580.425.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-deux millions huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents yen (JPY 582.877.500,-) représenté par soixante (60) parts sociales, sans valeur nominale exprimée.»

Les autres paragraphes de l'article 6 et le reste des statuts de la Société demeurent inchangés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser la Société à contracter des emprunts auprès de sociétés affiliées à la Société ou à l'Associé Unique.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société ne peut emprunter autrement qu'au travers d'emprunts subordonnés auprès de son (ses) associé(s) direct(s) ou indirect(s) ou toute société affiliée à la Société ou on (ses) associé(s) direct(s) ou indirect(s).»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de ratifier, dans la mesure nécessaire sous le droit luxembourgeois, la décision du conseil de gestion de la Société de conclure un contrat de prêt daté du 15 mai 2007, en vertu duquel SGAM BANQUE, société anonyme, ayant son siège social est sis 170 Place Henri Regnault, F-92400 Courbevoie, France, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 314 240, a consenti un prêt à la Société pour un montant total de trois milliards deux cent soixante et onze millions de yen (JPY 3.271.000.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à trois millions cinq cent cinquante euros (EUR 3.550.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21353. — Reçu 35.652,64 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007113934/7241/141.

(070130629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

JDP Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 83.604.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 juillet 2007, à 19h00

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.
2. D'accepter la démission de EUROCOMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.
3. De nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l, société établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495, son mandat expirant le 31 décembre 2012.
4. De renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période prenant fin le 31 décembre 2012
 - Monsieur Guy Massin
 - Monsieur André Palau
 - Monsieur Jean-François Michaud

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114661/5863/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ArclIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AFD LE POUZIN A S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112939, et constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 593 du 22 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1253 du 29 juin 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Tranfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2.1. des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2.1. des statuts comme suit:

Version anglaise:

«2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

«2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007 Relation GRE/2007/3843. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114530/231/59.

(070130907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**ArcelorMittal Wire Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Arcelor Wire Drawing S.à r.l.).**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 5.789.

L'an deux mille sept, le douze septembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ARCELOR WIRE DRAWING S.à r.l, ayant son siège social à L-7769 Bissen, route de Finsterthal, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 5.789, ci-après dénommée la «Société»,

constituée originellement sous le nom de ARBED-PARTICIPATIONS suivant acte reçu par-devant notaire Maître Auguste Nicolas Pierre Metzler en date du 19 février 1958, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 4 mars 1958 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1024 du 26 mai 2006, cet acte contenant le changement de la dénomination en ARCELOR WIRE DRAWING S.à r.l. et la refonte intégrale des statuts,

à savoir:

ArcelorMittal BISSEN S.A., société anonyme, ayant son siège social L-7769 Bissen, route de Finsterthal, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 7.368, représentée aux fins des présentes par Madame Catherine Schmidt-Becker, juriste, demeurant professionnellement à L-2930 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 septembre 2007, ci-annexée, détenant 1.500 parts sociales,

soit un total de 1.500 parts sociales sur les 1.500 parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social de EUR 371.840,29.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Sur ce, l'associée unique prend les résolutions suivantes qu'elle demande au notaire d'acter:

Première résolution

L'associée décide de changer la dénomination de la Société de ARCELOR WIRE DRAWING S.à r.l. en ArcelorMittal WIRE SOLUTIONS S.à r.l.

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'associée décide de modifier le deuxième article des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour dénomination ArcelorMittal WIRE SOLUTIONS S.à r.l.»

Troisième résolution

Suite au changement de la dénomination de l'associée de ARCELOR BISSEN S.A. en ArcelorMittal BISSEN S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro 504/2007 de son répertoire, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'associée décide d'adapter le sixième article des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante-et-onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf euros (EUR 371.840,29.-); il est représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent toutes à:

ArcelorMittal BISSEN S.A., Société anonyme, avec siège social à L-7769 Bissen, route de Finsterthal, R.C.S. Luxembourg B 7.368 mille cinq cents parts sociales (1.500)

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entres ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Schmidt-Becker, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2007, vol. GRE/2007/3960. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 septembre 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007114534/213/66.

(070130894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Arare, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.577.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114687/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Assieme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.065.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114688/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Emil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.025.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day in the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, residing professionally at 7, Val Saint Croix, L-1371 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Nils Emil Ahlin, company director, residing in Villa Tappan, SE-139 60 Värmdö (Sweden), hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given in Värmdö (Sweden), on 21 June 2007.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company EMIL S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 7, Val Saint Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 93.025, has been incorporated pursuant to a notarial deed, enacted by the undersigned notary, on 26 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 518 of 14 May 2003, (here after «the Company»);

The Articles of Incorporation of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) and is divided into three hundred twenty (320) ordinary shares, each share having a par value of hundred euro (100.- EUR) and each of them entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company EMIL S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three hundred twenty (320 shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved Company, being 7, Val Saint Croix, L-1371 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Nils Emil Ahlin, administrateur de société, demeurant à Villa Tappan, SE-139 60 Värmdö (Suède), ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Värmdö (Suède), le 21 juin 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société EMIL S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.025, a été constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, du 26 février 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 14 mai 2003 (ci-après: «la Société»);

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) et se trouve divisé en trois cent vingt (320) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et chaque action étant intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société EMIL S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent vingt (320) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, étant celle du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Häll-Undgren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7599. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114562/239/92.

(070131327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP 3 Pic Place S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.449.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of September,

Before Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

CEREP III U.K. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 130.447, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 2 July 2007 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP 3 PIC PLACE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.449 and incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, prenamed, on 11 July 2007 and whose articles have not yet been published in the Mémorial;

since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Rachel Uhl, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP 3 PIC PLACE S.à r.l. into CEREP 3 PICCADILLY PLACE S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP 3 PICCADILLY PLACE S.à r.l.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre,

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), constituée suivant un acte du notaire M^e Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»);

en sa capacité d'associé unique de CEREP 3 PIC PLACE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.449, et constituée suivant un acte de M^e Elvinger, précité, en date du 11 juillet 2007, non encore publié au Mémorial (la «Société»);

depuis la création de la Société, les statuts de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts») n'ont pas été modifiés; prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP 3 PIC PLACE S.à r.l. à CEREP 3 PICCADILLY PLACE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP 3 PICCADILLY PLACE S.à r.l.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: R. Uhl, P. Serres.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26276. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114497/211/87.

(070130911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Sette Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 131.782.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme SANISTO FINANCE S.A. avec siège à 24 de Castro Street, Wickams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, déposé au registre de commerce sous le numéro 456519, ici représentée par Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, né à Berchem, le 28 janvier 1965, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) La société anonyme AMARO SHIPPING S.A. avec siège à 24 de Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, déposé au registre de commerce sous le numéro 480.079, ici représentée par Monsieur Marc Van Hoek, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SETTE INVESTMENTS S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €), divisé en trente-deux (32) actions de mille euros (1.000,- €) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) La société SANISTO FINANCE S.A., préqualifiée	31
2) La société AMARO SHIPPING S.A., préqualifiée	<u>1</u>
Total:	32

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi de juin de chaque année à 14.30 heures, sauf jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent euros (1.600,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 1 an;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Van Hoek, préqualifié (administrateur)
 - b) Monsieur Domenico Scarfo, consultant, né à Celle di Bulgheria (I), le 12 avril 1956, demeurant à CH-6900 Lugano, 1 riva Albertolli, (administrateur)
 - c) La société à responsabilité limitée DIRECTOR S.à.r.l. (RC B 95.613) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (administrateur)
- 3.- est appelé aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA S.à.r.l. (RC B 71.529) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
- 4.- le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek, G. D'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 12 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10780. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 septembre 2007.

G. D'Huart.

Référence de publication: 2007113220/207/101.

(070129743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Barlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114691/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Balboa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.083.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114690/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.465.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114692/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Lignum International, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 88.966.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2007

- Acceptation de la démission de Mr Malcom K. Becker comme étant administrateur de la société avec effet au 17 mars 2003.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas
- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands
- John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

TEMPLE AUDIT s.c, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114765/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Infodataimmo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.910.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114838/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03011. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.
